



PAYS
du
SÂNON

(GUIDE
DU TRI)

Communauté
de Communes
du Sânon

Simplifiez- vous le tri



Vos équipements



Bouteilles et flacons
en plastique



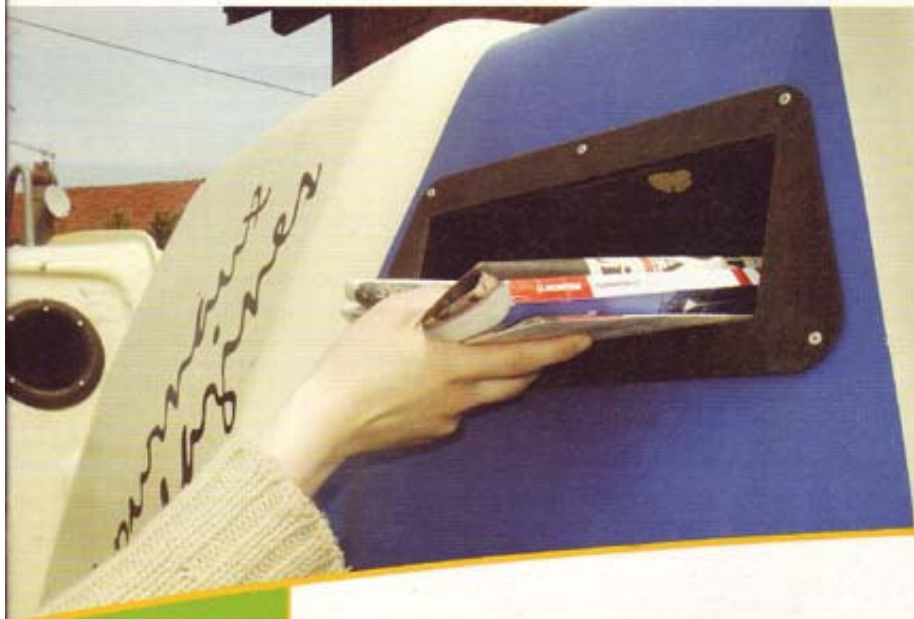
Boîtes métalliques,
briques, cartons



Journaux,
magazines



Bouteilles, bocaux,
pots en verre



Un monde plus beau à portée de main.

Vos équipements

À chaque couleur ses emballages

Emballages en plastique, en métal, en carton

- Les conteneurs jaunes sont destinés à recueillir les emballages en plastique, métal ou carton.
- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre commune.



Journaux, magazines

- Les conteneurs bleus sont destinés à recueillir les journaux et magazines.
- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre commune.

Verre

- Les conteneurs verts sont destinés à recueillir les emballages en verre.
- ▲ Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre commune.



Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle habituelle.
- ▲ Un doute ? Jeter l'emballage avec les ordures ménagères.

Pour vos autres déchets

Les déchets toxiques

(produits chimiques, peintures, huiles usagées, produits phytosanitaires...)

- Ils sont à déposer à la déchetterie intercommunale d'Einville-au-Jard



Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre...)

- Ils sont à déposer à la déchetterie intercommunale d'Einville-au-Jard



Les piles

- Elles sont récupérées :
 - chez certains commerçants ;
 - à la déchetterie intercommunale d'Einville-au-Jard



Les encombrants

(matelas, électroménager, téléviseur...)

- Ils sont à déposer :
 - à la déchetterie ;
 - passage au porte à porte deux fois par an.
- Renseignez-vous auprès de la Communauté de Communes du Sânon



03 83 72 05 64



Horaires d'été
(15 avril au 15 octobre)
Vendredi : 14h-19h
Samedi : 10h-13h et 14h-19h
Dimanche : 9h-12h
Mercredi : 14h-19h

Horaires d'hiver
(16 octobre - 14 avril)
Vendredi : 14h-17h
Samedi : 10h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h
Mercredi : 14h-17h

Fermée les jours fériés

Les médicaments

(emballages, médicaments périmés)

- Ne les jetez surtout pas ! Adressez-vous à votre pharmacien qui assurera la collecte.



Le saviez-vous ?



■ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Les sacs et les suremballages sont fabriqués avec des plastiques trop fins pour être recyclés.

■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être amenés à la déchetterie ou collectés avec les encombrants. Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.



■ Que signifie le point vert Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

■ Que se passe-t-il si je me trompe de conteneur ?

C'est tout le contenu de la borne qui est pollué par les déchets non recyclables.



■ Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliteriez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.



Écrasez votre bouteille (débouchée) à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez la déposer dans un bac jaune.

Un doute ? Une question ?

Pour tout renseignement :
Communauté de Communes du Sânon
5, rue Karquel - 54370 EINVILLE-AU-JARD
Tél. : 03 83 72 05 64 - Fax : 03 83 72 06 33